

# POUR en Corrèze FSU 19

L'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture

Pour l'Enseignement,  
l'Education, la Recherche,  
la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section  
Corrèze de la Fédération  
Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.  
CPPAP : 0725 S 07414.

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :  
Séverin Geffroy

Bulletin n° 134 décembre 2025

Ussac Pays de Brive CDIS

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRE

Déposé le 17/12/2025

## Sommaire :

- P.1 : Edito
- P. 2-3 : Rythmes scolaire : en l'état c'est non !
- P. 4 : AESH un vrai statut : un vrai métier
- P. 5 : PSC une réforme imposée contre les solidarités
- P. 6 : Liberté pédagogique : stop aux attaques
- P. 7 : Le combat syndical contre l'extrême droite
- P. 8 : Stages les inscriptions sont ouvertes

Impression : Maugein Imprimeurs Malemort

## édito

Si le père Noël existait, à la FSU de Corrèze, notre liste serait bien longue. Un monde de paix juste et durable d'abord ; une paix fondée sur le respect du droit international : deux Etats qui coexistent pacifiquement au Proche Orient, le respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que le retrait des troupes d'occupation russes. L'abolition immédiate des violences sexuelles et sexistes et la disparition des idées de l'extrême droite et de son monde raciste et nauséabond. La juste répartition des richesses et la disparition du système économique dans lequel quelques uns accaparent le capital en détruisant les écosystèmes et les ressources naturelles. En France, entre autre, l'adoption immédiate d'un budget de justice sociale, fiscale et environnementale, qui renforce et étende le périmètre des Services Publics et qui mette en place le 100 % Sécu. L'arrêt de l'escalade guerrière et le renoncement à la militarisation de la jeunesse au profit d'une véritable éducation à la paix. De vrais moyens pour l'école publique afin de permettre l'émancipation de tous les élèves plutôt que d'éternelles fausses solutions (page 3). La liste est non exhaustive.

Rien n'empêche de croire au père Noël, mais force est de constater que les conquêtes sociales sont plutôt à mettre à l'actif des mobilisations. C'est pour cela qu'à la FSU, nous étions une nouvelle fois en grève et dans la rue, à Brive, le deux décembre, mobilisé·es contre l'austérité et pour la

justice sociale, fiscale et environnementale. Les possibilités pour établir un tel budget existent et reposent sur la mise à contribution du capital et des grandes fortunes. C'est pour cela aussi que notre section départementale est désormais adhérente au collectif VISA (vigilance intersyndicale antifasciste) et qu'elle a, de manière intersyndicale, participé à l'organisation d'une formation militante pour contrer l'extrême droite et ses idées (page 7). C'est également dans ce sens que nous agissons, partout dans les établissements de Corrèze, pour faire connaître les enjeux de la réforme imposée de la Protection Sociale Complémentaire (page 5). C'est pour cela que nous participons, sous différentes formes, à célébrer les 80 ans de la Sécurité Sociale afin de mettre en avant notre mandat du 100 % Sécu. C'est dans ce sens également que nous organisons deux stages au mois de mars auxquels vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire (page 8). Le premier car nous sommes « toutes et tous futur·es retraité·e », se tiendra le lundi 17 mars à Tulle et portera sur le fonctionnement du système des retraites. Le second, le vendredi 20 mars à Tulle, traitera de l'histoire et de l'actualité de la Sécurité Sociale car « depuis 80 ans, la Sécu, elle est à nous ». Nous vous y attendons nombreuses et nombreux. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

■ Céline Droal et Séverin Geffroy  
Co-sécrétaires départementaux

**Les 133 membres de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant ont remis leur rapport après 6 mois de travail. S'il évoque une réforme des rythmes scolaires qui, sans moyens, dégraderait les conditions de travail. Il pointe surtout le sous-investissement massif et dramatique dans le champ de l'enfance, la surcharge et le manque de reconnaissance des personnels, les inégalités persistantes et l'inadaptation du bâti scolaire. Autant de constats qui viennent renforcer et légitimer la mobilisation du 2 décembre pour un budget enfin à la hauteur.**

## Le constat d'une école sous-investie

La Convention rappelle que "la dépense éducative représentait 6,8 % du PIB en 2024, soit 1 point de moins qu'au milieu des années 1990 (7,8 %). Nos enfants subissent les conséquences de ce désinvestissement. Nous devons arrêter toute économie faite sur nos enfants et sur les professionnels qui les entourent."

Revenir au niveau d'investissement des années 90 dégagerait 30 milliards d'euros pour réduire les effectifs, pourvoir aux urgences d'un service public d'Éducation au bord de la rupture et répondre aux besoins du premier degré, particulièrement sous-doté. Elle appelle à un plan pluriannuel d'investissement, en phase avec les revendications portées depuis des années par les personnels.

## Modifier les rythmes scolaires : un impact insignifiant sur les inégalités d'apprentissage.

Le rapport de la convention citoyenne privilégie les travaux des chronobiologistes au détriment des recherches sur l'amélioration qualitative du temps

de l'enfant. Un choix probablement en lien avec la lettre de saisine de François Bayrou qui orientait la question de manière biaisée.

La proposition d'une semaine de 5 jours, avec fin à 15h30, est présentée comme "le plus en adéquation avec les rythmes biologiques de l'enfant mais aussi plus globalement avec sa santé, son développement et ses apprentissages". Or les comparaisons internationales invalident ces affirmations: il n'y a aucune corrélation entre organisation des rythmes scolaires et réduction des inégalités d'apprentissage.

L'OCDE indique qu'il n'existe pas de modèle universel pour structurer le temps d'enseignement scolaire" et ajoute que, plus que l'organisation du temps scolaire, c'est "la qualité de l'enseignement et d'autres facteurs [qui] jouent un rôle déterminant".

L'échec de la précédente réforme des rythmes scolaires, le manque de moyens, les inégalités territoriales que cela a engendré montrent aussi que sans un investissement important et global sur tous les temps éducatifs, ce genre de réforme est vouée à l'échec.

Mais certaines propositions du rapport vont dans le bon sens, comme la non-réduction des vacances scolaires, la limitation à deux zones permettant une alternance 7-8 semaines d'école / 2 semaines de vacances, l'amélioration de la qualité du temps méridien ou de l'accueil avant la classe.

## Le risque d'une externalisation des apprentissages scolaires

Avec la semaine de 5 jours, la Convention propose de concentrer les apprentissages théoriques le matin et les pratiques l'après-midi, sous contrôle du Projet Éducatif Territorial nouvelle génération. Ce modèle risque d'externaliser une partie des apprentissages, alors que la France est déjà malade des "fondamentaux": 58 % du temps est consacré au français et aux mathématiques, au

# en l'état c'est

# NON !

détriment des autres disciplines essentielles. Les pays de l'OCDE les plus efficaces contre les inégalités ont fait d'autres choix.

La complémentarité entre temps scolaires, périscolaires et extrascolaires est nécessaire, mais ne doit pas réduire le contenu scolaire. Pour cela, il faut renforcer à la fois les métiers de l'Éducation nationale et les métiers du péri et de l'extra-scolaire. Financer les mouvements d'éducation populaire, qui participent à un temps hors école de qualité, est indispensable.

## Améliorer les conditions d'apprentissage et transformer le Métier

Revalorisation salariale, réduction du nombre d'élèves par classe, statut des AESH, abandon des évaluations nationales standardisées et révision

des nouveaux programmes, sont également soulignés par la Convention.

Il est urgent de rompre avec les politiques éducatives actuelles, d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves pour construire une école plus ambitieuse capable de faire réussir tous les élèves.

La transformation du métier enseignant doit passer par un allègement du temps de service des professeur·es, sans réduire le temps de scolarisation des élèves: 18 h devant élèves et 3 h pour préparer, se former et développer le travail collectif.

**La baisse démographique donne la possibilité d'investir dans le système éducatif et l'éducation au sens large.**

■ Nathalie Sieg, FSU-Snuipp

## UNE CONVENTION CITOYENNE À CÔTÉ DES ENJEUX DE L'ÉCOLE



### Les AESH, deuxième corps de métier de l'Education Nationale en Corrèze

En Corrèze, comme sur le reste du territoire français, les AESH sont le deuxième corps de métier de l'Education Nationale. Elles et ils représentent 483 personnels. Pourtant, elles et ils restent mal considérées et les recrutements ne sont pas tous effectués, bien des élèves ne sont pas accompagnés sur la totalité des heures notifiées par la MDPH.

### Mise en place des PAS en Corrèze

Depuis la rentrée, le ministère de l'Éducation Nationale a mis en place 500 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le territoire français. Les PAS ont vocation à remplacer progressivement les PIAL. Pour le ministère, il s'agit de permettre à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) d'être pris en charge sans notifications préalable de la MDPH.

Deux PAS sont d'ores et déjà mis en place à Tulle et Ussel. Cela a été le prétexte pour cumuler les heures premier et second degrés pour des collègues déjà surchargées. Cela constitue déjà une dégradation des conditions de travail des AESH. Certains élèves autrefois accompagnés se contentent désormais d'aménagements matériels ou d'une baisse de leur temps effectif d'accompagnement.

### AESH, des conditions de travail dégradées en cette rentrée 2025 - 2026

Depuis la rentrée 2025, les militants de la FSU en Corrèze ont reçu de nombreux appels de collègues AESH évoquant leurs conditions de travail dégradées : manque de moyens humains, emplois du temps

fractionnés ne permettant pas un suivi correct des élèves, souffrance au travail, manque de formation sur le temps de travail, temps partiel subi...

En Commission Départementale d'Action Sociale, le nombre de dossiers concernant des AESH pour des secours constitue une très large part des dossiers examinés.

### S'informer avec les syndicats de la FSU

Les syndicats de la FSU œuvrent à informer les collègues. Des Heures Mensuelles d'Information Syndicales spécifiques sont ainsi menées par les syndicats de la FSU à destination des collègues AESH par exemple sur la PSC (protection sociale complémentaire : découplage complémentaire santé et prévoyance et mutuelle rendue obligatoire). De plus, un stage « spécial AESH » à destination de toutes et tous les AESH (syndiquées ou non) est organisé conjointement par le SNES-FSU, SNUEP-FSU et la FSU-SNUipp le jeudi 22 janvier 2026 à Tulle. Les collègues de Brive concernées par la rétroactivité de la prime REP+ sont également accompagnées par nos syndicats dans leurs démarches.

### Continuer à revendiquer avec les syndicats de la FSU !

La FSU et ses syndicats de l'éducation revendentiquent la création d'un véritable métier, sous statut de fonctionnaire de catégorie B, qui doit s'accompagner d'une hausse des salaires, d'une meilleure reconnaissance professionnelle, d'une véritable formation et d'une amélioration des conditions de travail.

■ Marie Bruscolini, SNES-FSU

#AESH

# Métier et reconnaissance professionnelle des AESH : c'est tout de suite !

# PSC une réforme imposée contre les solidarités

**Depuis plusieurs semaines, dans toute la Corrèze, les militant·es de la FSU multiplient les tournées d'établissement pour informer les collègues sur les enjeux de la réforme de la PSC (protection sociale complémentaire). 33 réunions d'informations dans les collèges, lycées et CIO ainsi que trois permanences à Ussel, Tulle et Brive ont été organisées. L'occasion de rappeler ici que cette réforme nous a été imposée et qu'elle est en contradiction avec les mandats de notre fédération.**

Cette réforme, voulue par E. Macron, a été imposée par l'ordonnance de février 2021. Elle étend à la fonction publique le système de protection sociale complémentaire créé en 2016 dans le secteur privé avec l'accord de la CFDT, de la CFTC et de la CFE-CGC.

Depuis lors La FSU ne cesse de dénoncer cette réforme et, contrairement à d'autres organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FA-FP, FO), elle n'a pas approuvé le projet d'ordonnance relative à la Fonction publique lors du Conseil commun de la Fonction publique du 18 janvier 2021.

Depuis 2021, Le SNES-FSU informe ses adhérent·es, et plus largement la profession et porte ses positionnements et ses analyses sur cette réforme. Elle ne correspond pas à ce que le SNES et la FSU revendentiquent. Elle rompt les solidarités inter et intra générations, aggrave la marchandisation de l'assurance maladie et conforte un système dual (sécu/complémentaire) coûteux, inefficace et inégalitaire. A l'opposé, le SNES et la FSU défendent une protection sociale plus solidaire et plus égalitaire, avec pour objectif le remboursement à 100 % par la sécu des soins prescrits.

La FSU n'a depuis eu de cesse de chercher à limiter les effets négatifs de cette réforme. Les accords qu'elle a signés au niveau Fonction publique comme au niveau des ministères « éducatifs », dans le cadre des nouvelles règles de négociations dans la Fonction publique qui imposent de signer des accords afin de peser sur les négociations, ont ainsi permis d'empêcher que chaque ministère mette en œuvre cette réforme sans aucun contrôle et avec une participation employeur et une couverture encore plus faible. La négociation et la signature de l'accord interministériel en santé de janvier 2022 a, par exemple, permis d'imposer un panier de remboursement relativement élevé et une négociation sur la prévoyance. Alors que le gouvernement n'en voulait pas, l'accord interministériel d'octobre 2023 a abouti à des améliorations statutaires pour l'invalidité des personnels titulaires et à une meilleure couverture des

congés de grave maladie pour les non-titulaires. Cet accord a aussi imposé un cadre collectif pour une couverture prévoyance sans questionnaire de santé et sans tarification au risque.

La FSU n'a pas voté pour l'attribution du marché à la MGEN.

La FSU s'est opposée à l'obligation d'adhésion à un contrat choisi par l'employeur.

Dans le cadre contraint imposé par le gouvernement, le SNES-FSU revendique

- la liberté de choix de la mutuelle,
- un allègement des cotisations pour les plus basses rémunérations,
- un allègement des cotisations pour les enfants,
- le re-couplage des volets santé et prévoyance pour que toutes et tous soient couvert·es par la compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail long et en cas d'invalidité,
- la remise à plat de la situation des retraité·es

**Le SNES et la FSU, en Corrèze comme dans tout le pays, travaillent à mettre en échec le projet politique libéral qui consiste, par cette réforme, à créer un système de protection sociale marchand et lucratif dont la fonction est de faciliter le démantèlement de la sécurité sociale. Ils restent mobilisés pour défendre la Sécu et imposer la prise en charge à 100 % des soins prescrits par la sécurité sociale.**

■ Les militant·es du SNES-FSU de Corrèze

## Communiqué

### PSC :

### une réforme imposée contre les solidarités

#ProtectionSocialeComplémentaire



# SNUEP

# Liberté pédagogique

# STOP aux attaques

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



**La liberté pédagogique est un principe fondateur de l'enseignement en démocratie. Elle garantit l'indépendance du savoir et de sa transmission. L'enseignant est concepteur de son travail. Or, les multiples réformes visent à la destruction de ce métier, et à son remplacement par celui d'exécutant.**

Le lycée professionnel subit des vagues continues de réformes. Depuis le gouvernement Macron, et le ministère Blanquer en particulier, leur rythme est de plus en plus effréné. Elles s'accompagnent d'une multiplication d'injonctions, de vademecums, de guides de bonnes pratiques, de FAQ, de ressources éducol, visant à standardiser les pratiques enseignantes. L'enseignant est noyé sous un flot de prescriptions sans cadre réglementaire.

Dans le même temps, il est de plus en plus soumis à la pression de performances à atteindre. Alors que l'apparition des CCF (contrôles en cours de formation) avait déjà permis d'individualiser la responsabilité de l'enseignant, les indicateurs fleurissent. On évalue les établissements scolaires, on les classe. Les évaluations des élèves deviennent le moyen d'encadrer davantage le travail des enseignants : tests d'entrée en seconde, test pisa, évaluations des compétences transversales... Elles se multiplient, au détriment du temps d'enseignement, déjà fortement réduit par les réformes elles-mêmes. Les résultats aux examens sont disséqués à la rentrée et en conseil pédagogique, et comparés aux moyennes annuelles. Ils nourrissent des chartes et graphiques.

En 2018, Blanquer mettait en place le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale. Une vision simpliste et dévoyée des neurosciences est mise au service d'une vision politique de l'école :

l'interprétation des difficultés scolaires comme résultant de troubles neuro-développementaux permet de faire abstraction des inégalités sociales. A présent, l'intrusion de l'IA est de plus en plus forte. Capable de corriger les copies et de produire des activités et évaluations, elle intervient également dans les processus d'orientation des élèves par le biais d'algorithmes. Encore une fois, s'y opposer est passer pour un réactionnaire : elle est présentée comme un outil indispensable et révolutionnaire, au nom du progrès en marche.

En s'attaquant à la liberté pédagogique, on supprime le sens même du métier. Ainsi, les sociologues S. Broccholichi et S. Garcia ont écrit dans *Sociétés Contemporaines* : « le rythme élevé des salves de prescriptions nouvelles et de réformes imposées aux enseignants traduit une stratégie délibérée de déstabilisation de leurs routines et de fragilisation de leur culture professionnelle, dans une offensive systématique contre la résistance des salariés inspirée par des théories du management des prescripteurs ».

Le manque d'attractivité du métier d'enseignant facilite alors sa contractualisation. L'idéal ultralibéral pour l'école est celui du marché : un établissement autonome, qui recrute ses enseignants, managés par le chef d'établissement.

L'élève en est la première victime. Un enseignement standardisé, confié à des exécutants au statut précaire, ne peut que calibrer et trier la jeunesse, et non la former. Ceux qui ne pourront correspondre aux « prompts » iront grossir les rangs des candidats aux dispositifs d'insertion, de stage en emploi précaire, au service des besoins des entreprises.

■ Céline Droal, SNUEP-FSU

**SNUEP** |

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



# Le combat syndical

## Pour faire reculer l'extrême droite et son monde

**A l'heure où, partout dans le monde, mais en France également, les idées et les pratiques de l'extrême droite se répandent, la FSU de Corrèze a fait le choix d'adhérer à l'association VISA (vigilance et initiatives syndicales antifascistes). En effet, le combat contre l'extrême droite est un combat syndical.**

### Prendre syndicalement ses responsabilités

Parce qu'elle porte au cœur de son projet le culte du pouvoir et de la force, et la haine de l'égalité comme de la démocratie, l'extrême droite est l'ennemie des travailleur·es et du syndicalisme de transformation sociale. L'arrivée au pouvoir de l'extrême droite se traduirait immanquablement par un affaiblissement des outils de défense contre l'exploitation et les injustices. Pour les agent·es publics, l'extrême droite promeut un modèle autoritaire, fait d'exécution et d'obéissance, à rebours de celui que nous défendons, celui d'un·e fonctionnaire citoyen·ne, dépositaire d'une parcelle d'intérêt général et appuyé sur un statut qui le met à l'abri de la pression des intérêts particuliers. Pour la jeunesse, l'élitisme pour les un·es et le travail précoce pour les autres. Pour tous, le racisme, la xénophobie et les discriminations en lieu et place des solidarités et des services publics. La FSU a toujours su prendre ses responsabilités face au risque que l'extrême droite arrive au pouvoir. Attachée à l'indépendance du syndicalisme par rapport au politique, elle a toujours posé une ligne rouge lors des échéances électorales, en appelant à empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir, par les urnes et par les mobilisations. En juin 2023, devant l'imminence de la victoire du rassemblement national aux élections législatives, elle s'est engagée plus fortement encore, en appelant dans une large intersyndicale à « battre l'extrême droite et à gagner le progrès social » et en appelant par ailleurs à soutenir le programme du Nouveau Front Populaire, dans lequel elle retrouvait une large part de ses revendications. Elle l'a fait en conscience, de sa place d'organisation syndicale, en portant les revendications des personnels dans les manifestations, et les initiatives publiques. Si elle tire fierté d'avoir contribué ainsi à la défaite du rassemblement national, elle sait que les combats les plus rudes sont à venir et elle est prête à les mener.

### Agir ensemble contre l'extrême droite

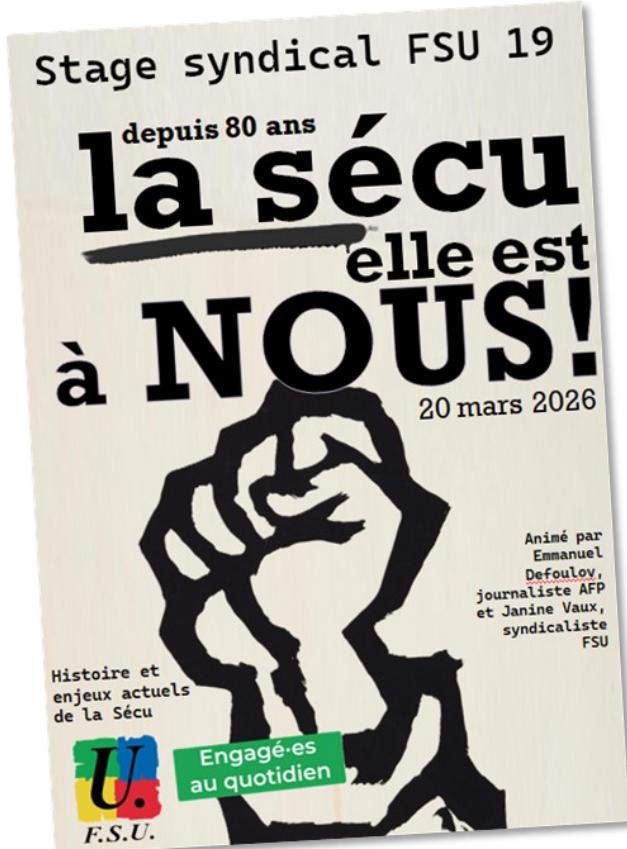
L'extrême droite et ses idées constituent un réel danger mais rien n'est inéluctable. La lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques, constitue une priorité dans laquelle l'unité la plus large est un enjeu central. La FSU combat syndicalement l'extrême droite en développant la syndicalisation, en renforçant ses capacités d'actions militantes et en construisant des cadres unitaires larges. VISA, association intersyndicale unitaire, est un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail. VISA recense et publie également sur son site et dans une newsletter les actions et publications syndicales contre l'extrême droite. L'adhésion de la FSU de Corrèze à l'association VISA doit déboucher sur la construction d'actions de formations intersyndicales, de documents d'analyse et d'information à destination des personnels et d'initiatives publiques communes. A signaler tout particulièrement la dernière publication de VISA *Nouveaux fascismes, ripostes syndicales* aux éditions Syllepse avec une préface d'Edwy Plenel, ouvrage qui apporte une dimension internationale à l'heure d'une menace globale mondiale et documente les différents chemins de résistance, syndicaux en tout premier lieu, dans les luttes au plus près du concret et du quotidien.

■ Les militant·es de la FSU 19





# STAGES



## INSCRIVEZ- VOUS



Engagé·es  
au quotidien

26 avenue Guyemer  
19 100 Brive  
05 55 86 19 59 - Permanences les mardis  
fsu19.fsu.fr  
fsu19@fsu.fr  
Co-secrétaires : Céline Droal et Séverin Geffroy



**Mardi 17 mars 2026** : « toutes et tous futur·es retraités » pour comprendre et défendre le système des retraites. Animé par Emilie Moreau de la FSU nationale. Salle Marie-Laurent.

**Vendredi 20 mars 2026** : « depuis 80 ans, la Sécu, elle est à nous ! » pour connaître l'histoire et analyser les enjeux liés à la Sécurité Sociale. Animé Janine Vaux, syndicaliste FSU et par Emmanuel Defouloy, journaliste à l'Agence France Presse et auteur d'un ouvrage sur Ambroise Croizat, père de la Sécu. Salle Latreille.

Les stages sont ouverts à toutes et tous, que vous soyez adhérent·e ou non. Pour vous inscrire et recevoir une convocation, rendez-vous sur le site de la FSU 19 (fsu19.fsu.fr) ou flashez le code ci-dessus.